



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 15 avril 2022
N°2022_11192_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de climat scolaire et victimation 2022 auprès des directeurs d'école et enseignants du premier degré

Service producteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Ministère de l'Éducation nationale.

Opportunité : avis favorable émis le 3 mai 2018 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Conformité : Réunion du Comité du label du 23 mars 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2022
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du climat scolaire ainsi que dans celui de la prévention et de lutte contre les problèmes de violence et d'insécurité.

Le principe d'une enquête de victimation est d'interroger un échantillon de personnes sur les atteintes subies au cours d'une période de référence. Dans le cas de cette enquête en milieu scolaire, les personnes interrogées seront les directeurs d'école et enseignants du premier degré public et privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM. La période de référence est l'année scolaire en cours.

Les atteintes qui figurent dans les enquêtes de victimation sont les atteintes aux biens, vols ou actes de destruction, dégradation ; et les atteintes aux personnes, violences physiques ou sexuelles, menaces et injures. Le questionnement direct d'un échantillon d'une population donnée sur les atteintes subies permet de mesurer leur nature, leur fréquence et leurs conséquences, indépendamment des éventuelles démarches de signalement entreprises par les victimes. En effet, comme le prouvent toutes les études existantes sur la victimation, il existe un certain nombre d'atteintes, dans une proportion que l'enquête cherche précisément à évaluer, qui ne sont portées à la connaissance d'aucun outil de recensement existant. Dans un dispositif de mesure des phénomènes de violences et des atteintes aux personnes et aux biens, une enquête de victimation fournit des données inaccessibles à travers un autre type de sources, en particulier à travers les données administratives collectées par les institutions.

Contrairement à une enquête de victimation en population générale, la déclinaison en milieu scolaire implique une restriction aux seules atteintes ayant eu lieu dans le cadre scolaire. Il s'agit par définition des atteintes ayant eu lieu dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout événement en rapport avec la vie scolaire, comme les sorties scolaires ou des réunions. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence à l'école.

La violence sera ici prise dans une acception large, celle par exemple que développe Martin (1994, cité dans Vettenburg, 1998, *1.2 Vers une définition de travail*), un criminologue australien, qui définit la violence à l'école comme suit : « La violence dans les écoles est présente dans toute situation où un membre de la communauté scolaire (professeur, élève ou étudiant, membre du personnel éducatif, parent ou visiteur) fait l'objet d'intimidations, de menaces ou d'une agression, ou lorsque ses biens personnels sont délibérément endommagés par un autre membre de cette communauté ou le public dans des circonstances découlant de ses activités dans une école ».

Outre un questionnement sur les violences subies, les enquêtes de victimation comportent généralement des questions sur le climat scolaire et des questions sur les conditions de travail, donnant une vision complémentaire de la qualité de vie en milieu scolaire. Par climat scolaire, il s'agit d'analyser du point de vue des personnels l'ambiance générale dans l'école, les relations avec les élèves, les parents d'élèves, les collègues et la satisfaction au travail. L'analyse des conditions de travail des personnels s'appuie notamment sur le rapport Gollac relatif aux risques psychosociaux (RPS) qui distingue les exigences du travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux et relations de travail, les conflits de valeur et l'insécurité socio-économique (« Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé », rédigé par Michel Gollac et Marceline Bodier en 2011).

L'enquête auprès des personnels du premier degré est nouvelle, mais s'inscrit dans le prolongement des sept enquêtes menées auprès des élèves entre 2011 et 2022 et de l'enquête de 2019 auprès des personnels de l'Éducation nationale du second degré.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont :

- Le climat scolaire, permettant de connaître le sentiment des personnels vis-à-vis de l'ambiance dans l'école, dans la classe, mais aussi de qualifier les relations avec les élèves, les parents d'élèves, les pairs et autres personnels de l'école ;
- Les conditions de travail ;
- Les victimations subies, leur conséquence et leur éventuel traitement par les institutions. Les victimations sont de deux ordres :
 - o Les comportements violents subis (insultes, menaces, refus ou contestation d'enseignement, etc.) ;
 - o Les vols et dégradations du matériel pédagogique ou de biens personnels.

Pour la plupart des faits de violence remontés par les répondants, il est demandé sa fréquence, son lieu (dans l'école, aux alentours, par Internet ou téléphone) et son auteur (un ou des élèves, un enseignant, un autre adulte, etc.).

L'évolution au cours du temps de ces phénomènes sera mesurable grâce au renouvellement de l'enquête.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité constate que le taux de réponse attendu de l'enquête se situe en deçà des standards de la statistique publique. Ce niveau est de nature à fragiliser la qualité des résultats issus de l'enquête du fait de la présence d'un biais de sélection, la réponse à l'enquête pouvant être liée au sujet de l'enquête. Le Comité demande à être destinataire de documents attestant de la mise en œuvre de procédures visant à limiter la non-réponse ou à corriger son effet. Par exemple, le Comité demande au service de recourir au processus standard d'information des enquêtés par lettres-avis afin de distinguer cette enquête de la

statistique publique des autres enquêtes administratives s'adressant aux personnels de l'Éducation nationale. D'autres stratégies pourront être proposées le cas échéant.

- Le Comité note que l'avis d'opportunité et la fiche initialement présentées au Cnis mentionnent l'enquête « climat scolaire » de façon générale, avec une description principalement axée sur l'interrogation des élèves, mentionnée y compris dans le titre de l'avis d'opportunité. Le Comité demande au service de se rapprocher du Cnis pour mettre à jour les documents décrivant l'enquête afin de communiquer davantage sur les différents volets de l'enquête.
- Le Comité note que l'enquête auprès des personnels de second degré n'a pas fait l'objet d'une demande de labellisation auprès du Cnis, faute de temps. Le service a par contre souhaité inscrire cette enquête auprès des personnels du premier degré dans le cadre de la statistique publique, mais sans demander l'obligation, qui pourrait conforter le taux de réponse. Il invite le service à clarifier sa stratégie sur ce choix.
- Le Comité demande au service de mieux décrire à l'avenir le panorama général des enquêtes sur le climat scolaire, afin que l'articulation des différentes enquêtes et des différentes unités d'observations soit mieux perçue (enfants, enseignants, personnels). Il rappelle que la perception du climat scolaire par les parents constitue une dimension intéressante à étudier.
- Afin de bénéficier de retours d'expérience sur l'ensemble des enquêtes menées sur des thématiques en lien avec les conditions de travail, le climat ou la violence scolaire, le Comité invite le service à poursuivre et à renforcer les échanges avec les différentes équipes gérant ces enquêtes (Dares, SSMSI, OFDT, etc.)
- Le Comité invite le service à mettre en place une concertation élargie, notamment en direction des chercheurs et des collectivités territoriales, et à réfléchir à l'opportunité de créer un comité d'exploitation afin de favoriser le développement d'études sur cette thématique.
- Le Comité note que le questionnaire est largement inspiré de l'enquête auprès des enseignants du second degré. Il regrette fortement l'absence d'un test spécifique auprès des enseignants du premier degré, d'autant plus qu'il n'a pas été destinataire d'éléments de bilan précis sur l'enquête auprès des enseignants du second degré. Il s'étonne de la réponse du service, selon lequel ce test n'a pas été mis en place suite à l'avis de son service juridique pour des raisons liées à l'application du cadre du RGPD et l'invite à prendre contact avec le service juridique de l'Insee dans son rôle de coordination du SSP pour lever ce type d'obstacle.

## **Méthodologie**

- Le Comité demande au service d'instruire la question de l'extension du champ de l'enquête aux enseignants remplaçants, qui représentent 20 % des effectifs et qui peuvent être confrontés à des situations particulières. Cette inclusion contribuerait à une description plus complète du climat scolaire, quand bien même cette expérience ne peut pas toujours être reliée à une école donnée. Le service devra communiquer clairement sur le champ effectivement retenu.
- Suite à l'augmentation constatée du nombre d'enquêtes auprès des enseignants, des directeurs mais aussi des élèves, le Comité renouvelle sa demande d'expertise de la stratégie globale d'échantillonnage du service afin d'assurer à la fois la qualité statistique et la disjonction des échantillons pour limiter la charge de réponse des enquêtés.
- Le Comité demande à être destinataire d'une note précisant les méthodes retenues pour établir les pondérations et corrections de non-réponse, méthodes dont la description n'a pas été incluse dans le dossier transmis au Comité.

## **Questionnaire**

- Le Comité attire l'attention du service sur le fait que les réponses d'un enquêté peuvent être accessibles via l'historique d'un ordinateur dès lors que l'enquêté n'a pas validé son questionnaire, lorsqu'il répond en plusieurs fois par exemple. Le Comité demande au service

de donner les consignes appropriées aux enquêtés pour assurer la confidentialité de leurs réponses.

- Le Comité demande au service d'évaluer l'impact sur le taux de réponse de la question portant sur la confirmation de la lecture des informations relevant de la loi informatique et liberté.
- Le Comité invite le service à étudier la possibilité de décrire les conséquences du climat scolaire sur la vie personnelle et familiale des enquêtés.
- Le Comité demande au service d'utiliser dans l'ensemble du questionnaire la mention « parent ou représentant légal », plutôt que « parent ».
- Il note que différentes variables présentes dans la base statistique des enseignants (sexe, statut, ancienneté, temps de travail, etc.) seront récupérées et permettront d'enrichir les exploitations, au-delà des variables de contexte de l'école.

### **Diffusion**

- Le Comité note que le service envisage le développement à moyen terme d'une plateforme de mise à disposition gratuite et sécurisée des données individuelles, dont celles de l'enquête, dans le cadre d'un projet Equipex. Il note également qu'en conséquence, la politique générale du service conduit à ne pas déposer ces fichiers au CASD ou à Quetelet-Progedo. Cette pratique ne semble cependant pas optimale, car elle est de nature à cloisonner l'usage des données et à complexifier la mobilisation d'autres sources, hors de la sphère éducative. Le Comité demande à ce qu'à minima, une information soit déposée sur ces plateformes, informant les chercheurs de la disponibilité des données.

### **Cnil**

- Le service est invité à faire figurer sur l'ensemble des courriers adressés aux personnes concernées, l'ensemble des mentions d'information prévues par les dispositions de l'article 13 du RGPD (collecte directe) et 14 du RGPD (collecte indirecte). Les autres remarques écrites de la Cnil ont été transmises aux services, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête nationale de climat scolaire et victimation 2022 auprès des directeurs d'école et enseignants du premier degré et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique. Cet avis est valide pour l'année 2022.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS